



Assemblée communale de Mont-Vully du mardi 5 décembre 2023 à 19h30 à la salle polyvalente de Nant

C'est en présence de 125 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale d'automne.

Personnes excusées : Mmes Fabienne Rüede et Sylviane Petter, MM. André Kaltenrieder, Joachim Rüede et Daniel Zinder.

La presse est représentée par : MM. Jean-Michel Zuccoli pour la Liberté et la Broye et Urs Haenni pour le Freiburger Nachrichten.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 46 du 17 novembre 2023, par affichage aux piliers publics ainsi que sur notre site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Peter Liem côté Mont + Conseil communal et M. Dominique Chervet côté lac.

Personnes sans droit de vote : 4

Personnes habilitées à voter : 121, majorité : 62

Tractanda de l'Assemblée

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023
2. Coefficients d'impôts
3. Budgets communaux 2024
 - 3.1. Budget de fonctionnement 2024
 - 3.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement 2024
 - 3.2. Budget des investissements 2024
 - 3.2.1. Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre
 - 3.2.2. Remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre
 - 3.2.3. Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant
 - 3.2.4. Remplacement d'un véhicule utilitaire
 - 3.2.5. Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges
 - 3.2.6. Acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez
 - 3.2.7. Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite
 - 3.2.8. Sentier pédestre Praz-Môtier
 - 3.2.9. Réseau Santé Lac
 - 3.2.10. Assainissement du captage Vau de Praz
 - 3.2.11. ARA région Morat
4. Election à la Commission financière
5. Divers

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est considéré comme accepté.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 mai 2023

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel que rédigé, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 6 abstentions



2. Coefficients d'impôts

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Axel Prélaz, Vice-Syndic et Conseiller communal responsable des finances, explique la volonté du Conseil communal.

Lors de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2020, le Conseil communal a proposé de réduire les coefficients d'impôts ordinaires de 2 points, soit de 60 % à 58% pour une durée initiale d'une année. Lors de l'Assemblée communale du 7 décembre 2021, l'Assemblée communale a validé la prolongation de ces coefficients d'impôts pour une durée supplémentaire de deux ans.

Désormais, le Conseil communal propose de maintenir les coefficients à 58% pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et sur le bénéfice et capital des personnes morales. Ceci notamment pour les raisons suivantes :

- Le plan financier 2023-2027 prévoit des investissements nets de l'ordre de CHF 22 millions, soit environ CHF 4.4 millions par année. Les bénéfices réalisés par la Commune doivent permettre de supporter la majorité voire la totalité des investissements futurs sans devoir recourir à des emprunts bancaires.
- Les charges liées sont en constante augmentation notamment celles dans le domaine de la santé et de la formation.
- L'environnement inflationniste actuel a pour conséquence une hausse des charges dans de nombreux domaines.
- La hausse de la population n'est pas terminée et aura pour conséquence une adaptation des infrastructures pour répondre aux besoins de la population.
- La hausse de la population entraîne également une répercussion non négligeable sur nos participations aux diverses associations de communes.
- Les résultats comptables 2020, 2021 et 2022 présentaient des bénéfices de respectivement CHF 870'015.-, CHF 1'746'226.- et CHF 4'618'843.-. A noter toutefois que des amortissements extraordinaires de CHF 3'000'000.- avaient été comptabilisés en 2020 et 2021.
- Les budgets 2023 et 2024 présentent des résultats de respectivement – CHF 759'750.- et CHF 54'550.-. Les résultats finaux escomptés devraient cependant être meilleurs.
- La différence de 2 points (58% au lieu de 60%) correspond à un montant de CHF 460'000.-/an.
- L'endettement de la Commune se monte actuellement à 2'400'000.-.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, explique qu'en raison de la bonne santé des finances communales, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale de valider les coefficients d'impôts à 58%. Ces coefficients permettront d'assumer les investissements prévus ces prochaines années tout en restant solide financièrement.

Vote de l'Assemblée : La fixation des coefficients d'impôts au taux de 58% est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 2 avis contraires et 1 abstention.

3. Budget 2024

3.1. Budget de fonctionnement, présentation et approbation

M. Axel Prélaz présente le budget 2024 établi avec des coefficients d'impôts à 58%.

Le budget 2024 prévoit des charges de CHF 21'322'410.- et des recettes de CHF 21'376'960.-, il en résulte donc un bénéfice de CHF 54'550.-.

En comparaison avec le budget 2023, les charges de fonctionnement augmentent de CHF 750'000.- tandis que les revenus augmentent de CHF 1'560'000.-. Le résultat final, quant à lui, s'améliore d'un peu plus de CHF 800'000.-.



M. Prélaz explique, en détail, les postes présentant les plus grandes différences par rapport au budget 2023 :

Augmentation des charges du personnel de CHF 300'000.-

- Augmentation des charges de 2% en fonction de l'indexation de la grille salariale de l'Etat de Fribourg.
- Augmentation de la dotation en personnel à la voirie et au service technique car ces deux services sont actuellement en sous-effectif.
- Suppression d'un poste à la déchetterie à la suite de la démission de notre employé. Le Conseil communal a décidé que nos déchetteries seront dorénavant gérées par l'équipe de voirie.

Une précision est apportée concernant le montant de l'augmentation qui s'élève en réalité à CHF 250'000.- et non pas à CHF 300'000.- En effet, en raison des délais, la suppression du poste à la déchetterie n'a pas pu être prise en compte dans le budget 2024.

Augmentation des charges des prestations de service et d'honoraires de CHF 310'000.-

- Prestation pour le contrôle de stationnement car les parkings deviendront payants dès 2024.
- Les honoraires liés aux travaux d'analyses pour la réfection et l'aménagement des réseaux d'eaux claires et usées.
- Les honoraires liés aux avocats qui nous soutiennent dans plusieurs procédures.

Augmentation des revenus des impôts de CHF 875'000.-

- Augmentation principalement due à la hausse de la population.

Augmentation des autres revenus de CHF 450'000.-

- Concerne notamment les gains immobiliers, les mutations immobilières, les dotations et les successions, les taxes et redevances et les revenus financiers.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière s'est réunie pour étudier le budget 2024. Cette dernière a obtenu toutes les explications nécessaires de la part du Conseil communal. Le budget, bien que ses charges soient en augmentation en raison de l'accroissement de la population, reste prudent et se solde avec un bénéfice de CHF 54'550.-. Les rentrées fiscales, quant à elles, sont également en augmentation.

La Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget de fonctionnement 2024 tel que présenté.

Vote de l'Assemblée : Le budget de fonctionnement prévoyant un bénéfice de CHF 54'550.- est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 3 abstentions.

3.2. Budget des investissements, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz présente en grandes lignes les investissements prévus par le Conseil communal pour l'année 2024.

Les citoyennes et citoyens pourront se déterminer sur un total de 11 objets représentant des charges d'investissement de CHF 3'011'000.- et une charge d'amortissement de CHF 114'740.-.

M. Prélaz précise que ces investissements, en l'état actuel, pourront être financés par nos liquidités.

Chaque investissement, avec son incidence financière, sera présenté séparément.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a étudié tous les investissements présentés ce soir. Ces derniers sont relativement importants mais pourront être financés par les liquidités actuelles. L'investissement net représente CHF 2'996'000.- et les charges d'amortissement représentent CHF 114'740.- par année. Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée d'accepter les investissements tels qu'ils seront présentés.



3.2.1. Réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter, Conseiller communal responsable des bâtiments et places publiques, présente les détails de cette demande d'investissement.

Ce parking avait été construit de manière provisoire car une partie de ce dernier était réservée pour l'extension de l'école primaire. Cependant, grâce à un échange de terrain, la nouvelle école a pu être construite dans l'enceinte scolaire.

Actuellement, ce parking est en mauvais état et les places de stationnement ne sont pas organisées. Afin de remédier à ce problème, le Conseil communal souhaite effectuer divers travaux :

- Réfection du drainage
- Adaptation de l'éclairage (système LED avec détection de présence)
- Goudronnage des accès
- Pose de grilles gazon
- Marquage des places de stationnement
- Révision de l'arborisation

L'ensemble de ce projet est estimé à CHF 330'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La réfection du parking supérieur de la salle polyvalente de Lugnorre, pour un montant de CHF 330'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 3 abstentions.

3.2.2. Remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter présente les détails de cette demande d'investissement.

La chaudière actuelle, d'ancienne génération et chauffée par un corps électrique direct, a été mise en service en 1998.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le renouvellement d'une chaudière à mazout et le remplacement d'un chauffe-eau électrique sont soumis à conditions. Par conséquent, afin de diminuer les émissions de CO2 et réduire la consommation d'électricité hivernale, il nous a été recommandé de procéder à l'installation d'une pompe à chaleur géothermique. Ce type d'infrastructure s'avère plus adapté aux immeubles collectifs et commerciaux.

Cet investissement est estimé à CHF 135'000.-. Des subventions pour un total de CHF 15'000.- devraient être octroyées. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Jean-Marc Cressier

Il souhaiterait connaître l'emplacement exact du forage. En outre, il souhaiterait savoir pourquoi il n'existe pas un concept global de chauffage pour l'entier des bâtiments communaux. En effet, il a l'impression que des systèmes différents sont installés dans les divers bâtiments.

François Petter

Le bâtiment de la Jordila ainsi que la nouvelle école sont raccordés électriquement notamment pour l'énergie solaire. Le bâtiment de la nouvelle école est chauffé par le biais d'une pompe à chaleur. Cependant, après analyse, il s'est avéré que le raccordement des deux écoles aurait été trop onéreux. Raison pour laquelle, il a été décidé d'installer une pompe à chaleur également dans l'ancien bâtiment scolaire.

Le forage se trouve approximativement 10 mètres au-dessus des platanes fraîchement plantés.

Vote de l'Assemblée : Le remplacement du chauffage à l'ancienne école de Lugnorre, pour un montant de CHF 135'000.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents.



3.2.3. Remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. François Petter explique qu'une analyse thermographique de la salle polyvalente a été effectuée en 2021 et qu'une étude approfondie a été réalisée en 2022 par une entreprise spécialisée. Cette dernière a permis d'établir un rapport d'assainissement en fixant des priorités.

C'est pourquoi, en 2022, la réfection du toit, des façades et la pose de panneaux solaires ont été réalisés.

Pour 2024, le Conseil communal propose de remplacer les vitrages du bâtiment datant des années 80 qui montrent des signes de forte usure et de moisissure. Les éléments rénovés lors de la création de la nouvelle entrée (*secteur entre la nouvelle école et la salle polyvalente*) ne seront bien entendu pas remplacés.

En outre, pour diminuer la température pendant les périodes caniculaires et pour donner la possibilité d'obscurcir la salle en cas de représentations, le projet prévoit le rajout de stores électriques sur le vitrage de la façade sud.

Cet investissement est estimé à CHF 350'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Sébastien Macculi

Il souhaiterait savoir si la même problématique est constatée à la salle polyvalente de Lugnorre,

François Petter

Une analyse thermographique a également été effectuée sur le site de Lugnorre. Il n'est pas impossible que cette problématique soit constatée et que des travaux d'assainissement doivent être effectués. Cependant, des étapes seront proposées car cette thématique n'est pas à l'ordre du jour ce soir.

André Gillard

Il constate sur la photo qu'une grande accumulation de chaleur se trouve au bas de la façade côté route, probablement en raison de la conduite des radiateurs. Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il est également prévu d'isoler cette partie.

François Petter

Il confirme que le phénomène a bien été constaté et qu'il est prévu d'isoler davantage cette partie du bâtiment.

Vote de l'Assemblée : Le remplacement des vitrages à la salle polyvalente de Nant, pour un montant de CHF 350'000.-, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 1 abstention.

3.2.4. Remplacement d'un véhicule utilitaire

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Swen Rügsegger, Conseiller communal responsable de la voirie, des cimetières et de l'éclairage public, présente les raisons de cet investissement.

Le véhicule actuel acquis en 2010 a un total de 161'000 km au compteur. Les frais d'entretien se multiplient ces dernières années et le véhicule arrive en fin de cycle.

Plusieurs variantes de remplacement ont été demandées, notamment des véhicules avec motorisation électrique.

Cet investissement est estimé à CHF 70'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Le remplacement d'un véhicule utilitaire, pour un montant de CHF 70'000.-, est approuvé par la majorité des citoyens présents avec 2 abstentions.

3.2.5. Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges

M. Swen Rügsegger entame sa présentation en effectuant un petit résumé de la situation actuelle de la gare.

Un recours concernant la démolition du bâtiment de l'ancienne gare est pendant auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF). Sans décision, le projet d'aménagement est bloqué et aucune construction ne peut être effectuée. Actuellement, personne n'est en mesure de déterminer le temps nécessaire pour



l'obtention de cet arrêt. Toutefois, le TAF pourrait prendre encore plusieurs mois avant de statuer. De plus, le Tribunal fédéral pourrait encore être saisi ultérieurement par un recours, ce qui retarderait encore davantage le projet.

Après ces brèves explications, le projet d'aménagement est présenté en détail.

La nouvelle gare est équipée d'un passage sous-voies qui relie les quais et qui donne accès au Chemin des Sauges.

Le Conseil communal souhaite prolonger cette route d'accès car le chemin est actuellement sommaire. L'aménagement comprend la reprise des eaux claires, l'éclairage et la route (coffre, revêtement et bordures).

Cet investissement est estimé à CHF 410'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Alice Kurdyban

Elle souhaiterait obtenir des détails concernant le revêtement qui sera posé. Ce dernier sera-t-il bruyant ? Le passage sera-t-il interdit aux véhicules ? Serait-il possible de remettre et de prolonger le grillage / la barrière pour séparer le quartier du chemin ?

Swen Rügsegger

Le revêtement du chemin sera en goudron et il n'est pas prévu d'autoriser les véhicules motorisés. En effet, ce chemin sera pour l'usage piéton et cycliste. Cependant, la mise en place de cette interdiction de circuler pour les véhicules motorisés n'est à l'heure actuelle pas déterminée. En effet, une analyse sera effectuée afin de savoir s'il faut poser une barrière ou si un simple panneau est suffisant.

Concernant la barrière, cette dernière n'est pas propriété de la Commune. Par conséquent, il n'est pas prévu, dans le projet, de procéder à la pose d'une barrière. Les TPF ou les propriétaires du bienfonds seront toutefois approchés afin savoir ce qu'il adviendra de cette barricade.

Vote de l'Assemblée : L'aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges, pour un montant de CHF 410'000.-, est approuvé à la majorité par les citoyens présents avec 1 avis contraire et 1 abstention.

3.2.6. Acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que Mme Joanna Rouiller, Conseillère communale responsable des déchetteries et de la protection de la population, présente le projet prévu à la déchetterie de Sugiez.

En 2018, lors de la mise en place du compacteur, environ 25 tonnes de déchets étaient évacuées par année.

En 2022, il est constaté que ce dernier est fortement utilisé et que la quantité des déchets a doublé. Ceci notamment en raison de l'expansion de la Commune avec la construction des quartiers des Alpes, du Héron et des Sauges.

L'infrastructure actuellement en place est louée mensuellement par le biais d'un leasing.

Le Conseil communal souhaite acquérir un nouveau compacteur à déchets qui pourrait être amorti en 4,5 ans.

Pour l'installation de ce dernier, divers aménagements seront nécessaires :

- Compacteur CHF 55'000.-
- Monnayeur CHF 30'000.-
- Structure béton CHF 30'000.-
- Raccordement aux canalisations CHF 15'000.-

Cela représente un investissement total de CHF 130'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'acquisition d'un compacteur à déchets pour la déchetterie de Sugiez, pour un montant de CHF 130'000.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents.



3.2.7. Plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, suite

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Guy Petter, Syndic, présente les prochaines phases du plan d'aménagement local secteur Haut-Vully.

Conformément aux conditions d'approbation de la DAEC, du 24 mars 2021, la Commune est en train de finaliser les conditions d'approbation du PAL afin de pouvoir effectuer une mise à l'enquête préalable début 2024.

En parallèle, les services de l'Etat ont exigé que la Commune procède à l'harmonisation des plans secteurs Haut-Vully et Bas-Vully.

Dans l'idéal, il est souhaité de mettre ce plan à l'enquête ordinaire début 2025.

Le Conseil communal requiert, pour ces travaux, un crédit de CHF 150'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Il souhaiterait obtenir les détails qui seront rajoutés dans le PAL secteur Bas-Vully à la suite de l'harmonisation des deux plans d'aménagements locaux.

L'harmonisation se base sur le secteur Bas-Vully. Par conséquent, aucune modification ne sera apportée sur ce dernier. Les modifications seront uniquement apportées sur le plan d'aménagement secteur Haut-Vully.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour le plan d'aménagement local secteur Haut-Vully, pour un montant de CHF 150'000.-, est approuvée à la majorité par les citoyens présents avec 3 avis contraire et 1 abstention.

3.2.8. Sentier pédestre Praz-Môtier

M. Guy Petter souligne que l'aménagement de ce chemin a débuté en 1991.

L'aménagement de nouveaux secteurs entre Praz et Môtier, pour lesquels la Commune a eu gain de cause, devra être effectué l'année prochaine.

Les différents propriétaires seront avisés en temps voulu.

A cet effet, le Conseil communal requiert un crédit de CHF 50'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions :

Elle estime qu'il est primordial d'avancer avec ce projet et elle ne comprend pas les raisons pour lesquelles cela prend autant de temps. En outre, elle souhaiterait connaître le tracé de ce chemin afin de savoir s'il est prévu d'aller au-delà de Môtier.

Des procédures d'expropriations sont en cours avec divers propriétaires. Ces procédures, indépendantes de notre volonté, prennent du temps et peuvent aboutir au Tribunal fédéral. Par conséquent, les travaux d'aménagement ne peuvent être entamés sans autorisation du propriétaire ou sans décision judiciaire.

Actuellement, le projet se trouve sur le secteur de Môtier en direction de Guévaux. Toutefois, le processus prend du temps et il est possible d'avancer uniquement au coup par coup étant donné qu'il faut prendre en considération les sollicitations des divers propriétaires.

Il souhaiterait connaître exactement le tronçon qui sera aménagé l'année prochaine. En outre, il aimerait que les propriétaires soient avisés au minimum 1 à 2 mois avant les travaux, qu'ils soient impliqués dans le processus et la planification des travaux mais également qu'ils puissent prendre position sur le tracé du chemin des rives.

Enfin, il constate qu'entre Praz et Môtier, peu de temps après la construction du chemin, la nature a repris le dessus. Cela nécessite des frais pour la remise à niveau et donc a un impact sur les finances communales. En outre, il faudrait également que le Conseil communal soit conscient que l'entretien de ce chemin des rives aura un impact non négligeable sur le budget communal (finance et mains-d'œuvre) et qu'il est primordial que la Commune fasse rapidement le nécessaire pour le terminer.

Lucien Pellet

Guy Petter

Denise Baumann

Guy Petter

Christophe Altermatt



Guy Petter

Actuellement, le détail des secteurs qui seront aménagés ne sont pas encore déterminés. Toutefois, les propriétaires seront avisés le plus rapidement possible des travaux qui seront entrepris.

Le tracé est définitif et ne peut, par conséquent, être adapté. Ce dernier est notamment dessiné sur le plan d'aménagement communal. Les propriétaires sont toutefois consultés par rapport aux aménagements « légers » qui seront mis en place.

Il est pris note de la remarque concernant le secteur entre Praz et Môtier. Le Service technique ira effectuer un contrôle. Nos employés de voirie effectuent l'entretien usuel du chemin sur 90 centimètres. Il n'est toutefois pas autorisé d'effectuer l'entretien sur les parcelles privées.

Daniel Perrottet

Il relève qu'à l'époque, il était possible de longer le lac depuis Praz jusqu'à Môtier. Cependant, depuis environ 15 – 20 ans, les propriétaires de l'Hôtel Richard ont planté une haie qui embroussaille le chemin et rend impossible son utilisation.

Guy Petter

La servitude de passage devant l'Hôtel Richard est acquise. Toutefois, une procédure judiciaire est en cours. Raison pour laquelle, l'aménagement du chemin n'a pas été effectué. Il rappelle toutefois que l'entretien des haies privées est du ressort des propriétaires et non de la Commune.

Le Service technique effectuera un contrôle des différents passages afin de vérifier leur conformité.

Michèle Altermatt

Elle souhaiterait savoir où elle peut trouver le plan pour le chemin des rives.

Guy Petter

Il relève qu'elle peut volontiers s'adresser au Service technique pour consulter ce document.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit pour le sentier pédestre Praz-Môtier, pour un montant de CHF 50'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 8 avis contraire et 3 abstentions.

3.2.9. Réseau santé Lac

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Cédric Guillod, Conseiller communal responsable de la santé, présente les détails des investissements prévus pour les homes de notre district. Ces derniers comprennent notamment :

- Véhicules Spitex pour CHF 10'000.-
- Tablettes Spitex pour CHF 19'000.-
- Façade Home de Jeuss pour CHF 13'000.-
- Vestiaire Home de Jeuss pour CHF 30'000.-
- Construction Home de Jeuss pour CHF 1'140'000.-. *Il est précisé que lors de l'Assemblée des délégués du 15 octobre 2015, la demande de crédit de CHF 9'170'000.- pour la transformation et la rénovation du home de Jeuss a été approuvée. La convention de construction arrive à son terme et le RSL demande aux communes de reprendre ce crédit selon les contributions communales correspondantes.*

La part totale à charge de notre Commune correspond à CHF 1'212'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : Les investissements annuels des homes RSL, pour un montant de CHF 1'212'000.-, sont approuvés par la majorité des citoyens présents avec 3 abstentions.

3.2.10. Assainissement du captage Vau de Praz

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart, Conseiller communal responsable de de l'eau et l'épuration, présente les détails de cet assainissement.

Des sondages effectués par le service des eaux à la suite de divers problèmes de turbidité et d'ensablement ont permis de déterminer le processus à suivre pour la remise à niveau du captage. Cette démarche, estimée à CHF 65'000, a pour but de rendre l'infrastructure étanche et d'assainir complètement le berceau du captage. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune



Vote de l'Assemblée : L'assainissement du captage Vau de Praz, pour un montant de CHF 65'000.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents.

3.2.11. ARA région Morat

C'est par le biais d'une présentation à l'écran que M. Ralph Erhart présente les détails de l'investissement annuel pour l'ARA région Morat.

Il est notamment prévu d'assainir les conduites du réseau de l'Association, d'acquérir un véhicule utilitaire et d'acquérir un robot multi-test en remplacement de l'analyse photométrique et de thermo bloc. L'investissement global se monte à CHF 360'000.-. La part à charge de notre Commune s'élève à CHF 109'000.-. L'incidence financière est également présentée.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : La part à la STEP intercommunale, pour un montant de CHF 109'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents avec 1 abstention.

4. Election à la Commission financière

M. Axel Prélaz explique qu'à la suite de la démission de M. Michael Racine pour raisons professionnelles, le Conseil communal propose Mme Estelle Andrey, domiciliée à Sugiez, en vue de son remplacement.

Mme Andrey et M. Racine sont remerciés chaleureusement pour leur engagement et leur mise à disposition en faveur de la collectivité publique.

Questions : aucune

Vote de l'Assemblée : L'élection de Mme Andrey Estelle est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents.

5. Divers

Le Conseil communal n'a pas de divers à présenter.

6. Parole à l'Assemblée

Christian Raemy

Pour donner suite à l'assainissement du Home de Courtepin, il souhaiterait connaître l'état du projet de la Villa St-François. En outre, il a entendu que le Home de Cormondes sera intégré dans le Réseau Santé Lac. Par conséquent, il serait important qu'il soit exigé que des investissements soient réalisés avant la reprise du bâtiment. Ceci notamment afin d'éviter que la totalité des frais doivent être prise en charge par le RSL. Il souhaiterait par conséquent que les délégués mandatés par le Conseil communal soient attentifs à ces aspects.

Cédric Guillod

Une étude a été réalisée sur l'état du bâtiment. Toutefois, ce dernier n'est pas encore rénové car ce projet fait partie d'une réflexion globale du RSL. A savoir, qu'un plan général doit être établi avec une vision jusqu'en 2050 afin de déterminer le nombre de lits et des bâtiments nécessaires pour le district du Lac sachant que la population est de plus en plus vieillissante. Cette analyse permettra de déterminer l'avenir de cette villa.

La rénovation du Home de Courtepin sera terminée, pour information, en juillet 2024.

Concernant l'hospice de Cormondes, il estime personnellement que le RSL doit s'intéresser à ce bâtiment avant que de nouvelles constructions soient effectuées (pour autant que le RSL ait un intérêt pour ce dernier). En effet, si le RSL prend possession de ce home après de nouvelles constructions, ce dernier nécessitera une remise à niveau afin de correspondre aux normes d'un home médicalisé.

Guy Petter

Il souhaite rassurer M. Raemy en précisant que les délégués des différentes Associations sont très attentifs, actifs et concernés par les dossiers traités.

Patrick Stabrowski

Il souhaiterait connaître l'état du trottoir Môtier-Lugnorre.

Swen Rüegegger

L'examen préalable du dossier a été réceptionné. Désormais, des corrections doivent être effectuées et le projet sera mis à l'enquête prochainement. Toutefois, des problèmes de passage sont encore existants. La stratégie que le Conseil communal a souhaité suivre est d'effectuer, en premier lieu, la mise à l'enquête ordinaire du trottoir puis de traiter juridiquement les aspects conflictuels.



Patrick Stabrowski

Pour donner suite au séminaire sur la mobilité, il souhaiterait connaître les priorités mises par le Conseil communal sur la thématique de la mobilité douce.

Swen Rüeegsegger

Un groupe de travail est dédié à la mobilité. Le concept de mobilité, récemment reçu de la part du bureau d'ingénieurs, est un travail de longue haleine. Des priorités ont été établies par le Conseil communal. En outre, des comptages ont été récemment effectués sur le territoire afin d'étayer les priorités fixées. Désormais, ces dernières doivent être confirmées et présentées lors d'une soirée d'information à la population. Cette soirée est prévue pour le début de l'année 2024.

Denise Baumann

Elle relève, pour donner suite aux propos du Vice-Syndic, que divers projets immobiliers sont en développement. Elle souhaiterait savoir pourquoi la Commune ne fait rien pour éviter l'accroissement de notre territoire.

Axel Prélaz

Effectivement divers projets immobiliers privés arrivent à terme ou se développent. On pense notamment par exemple au complexe du Pra-Novî, à un quartier avec 30 logements à Sugiez qui a obtenu son permis de construire, aux appartements à Lugnorre. Bien qu'il s'agisse de projets privés, ces derniers doivent être pris en considération dans la planification communale.

Guy Petter

Il est fort probable que nous atteignons les 5'000 habitants d'ici la fin de la législature. Toutefois, il est précisé que de nouvelles zones à bâtir ne pourront pas être débloquées sur le territoire communal en raison des nouvelles législations fédérales et cantonales.

René Meyer

Il avait été mentionné, il y a quelque temps, un éclairage public intelligent. Par conséquent, il souhaiterait connaître le statut de ce dossier.

Swen Rüeegsegger

La demande d'investissement a été validée par l'Assemblée communale. Cependant, la somme à investir dépasse un certain seuil et est par conséquent soumise aux marchés publics. A cet effet, un bureau d'ingénieurs a dû être sollicité pour nous épauler dans ce dossier. Le travail d'analyse est en cours et l'objectif est de changer l'entier de notre éclairage d'ici l'automne 2024.

Véronique Blättler

Elle souligne qu'il y a quelques années, il a été décidé d'enlever les poubelles dans la Commune afin de discipliner la population. Toutefois, cette décision a pour répercussion que les rues longeant le canal de la Broye ou en direction la Gare sont envahies par des débris. Elle estime que cette situation est honteuse et que les rues ressemblent à une déchetterie à ciel ouvert.

Joanna Rouiller

La décision prise l'année dernière était de supprimer les poubelles sur les places publiques de la Commune. Après analyse, des retours très positifs nous sont parvenus. En effet, il est constaté que les utilisateurs des places respectent bien les consignes et reprennent leurs déchets avec eux. Toutefois, il est pris note que cette solution ne convient pas forcément à tous les lieux publics de la Commune. Une analyse sera effectuée.

Véronique Blättler

Elle souhaiterait également connaître la raison pour laquelle les berges de la Broye n'ont pas été fauchées du côté de la protection civile.

Ralph Erhart

Un contrat est existant entre le Canton de Fribourg et le Canton de Berne pour l'entretien du canal de la Broye. Vraisemblablement, le Canton de Berne a la charge du fauchage des berges. Les raisons pour lesquelles ce travail n'a pas été réalisé sont pour l'heure inconnues. Toutefois, le Conseil communal se renseignera.

Guy Petter

Il souhaite préciser que les rives de la Broye sont de la responsabilité du Canton et non de la Commune.

Eric Simonet

Il relève que le débarcadère de Praz fait souci en raison de son ensablement et des manœuvres nécessaires aux bateaux pour accoster. Celui de Môtier semble l'exemple parfait et il serait judicieux de s'appuyer sur ce dernier afin d'adapter celui de Praz. En outre, il souhaiterait également que le Conseil communal étudie la possibilité d'ouvrir une toilette publique sur les secteurs de Praz / Môtier afin que les touristes puissent les utiliser à la place de faire leurs besoins dans les jardins des bienfonds voisins.

Guy Petter

M. Simonet est remercié pour ses remarques qui seront prises en considération.

Eric Simonet

Il constate que la situation du bus scolaire à Môtier, lorsque ce dernier s'arrête pour faire descendre les enfants, est terrifiante. Par conséquent, il aimerait savoir s'il serait possible que le bus s'arrête en travers la route afin que les enfants puissent descendre en toute sécurité.



Diane Andorlini

La route traversant Môtier est une route cantonale soumise à la loi cantonale. Par conséquent, il n'est pas possible de la bloquer comme souhaité. Cependant, le Conseil communal est conscient de la dangerosité de cette route et a déjà ouvert la discussion avec l'entreprise Wieland. Toutefois, il n'est pas possible d'exiger de notre transporteur que ce dernier viole la loi pour effectuer la dépose des enfants.

Michèle Altermatt

Elle souhaiterait savoir si notre eau contient beaucoup de pesticides et si des analyses sont à disposition des citoyens.

Ralph Erhart

Il présume que la question porte sur les métabolites de chlorothalonil. Il est précisé que nos réseaux d'eau sont vérifiés régulièrement et que nos analyses respectent la loi. Cependant, cette thématique est actuellement auprès du Tribunal fédéral notamment afin de déterminer les niveaux tolérés. A savoir qu'environ 60% de notre eau provient de nos sources et que 40% provient du Lac de Neuchâtel. En finalité, il souhaite rassurer Mme Altermatt et lui précise que l'eau de notre robinet est potable et qu'il n'y'a pas de risque à sa consommation. Les diverses analyses sont disponibles sur notre site Internet.

Christophe Wyss

Il rejoint les propos de M. Simonet et précise que sur le secteur de Lugnorre, le bus se met en travers de la route pour faire descendre les enfants.

Guy Petter

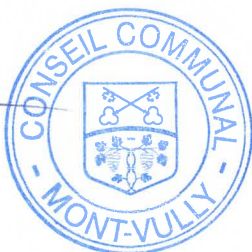
Il est précisé que sur le secteur de Lugnorre, la route est communale ce qui rend la manœuvre tolérable.

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic, adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux et aux membres des différentes Commissions et Groupe de travail.

Il remercie encore les citoyennes et citoyens présents et leur souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne santé.

Il est 21h15 lorsque Guy Petter, Syndic, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale
Nathalie Bianchet



Le Syndic
Guy Petter